

Webinaire Appel à projets 2025

Réunion d'information

Le 21 janvier de 14h30 à 15h30

Webinaire en 3 temps :

- Présentation de l'appel à projets : orientations et critères d'éligibilité
- Rappel des exigences administratives
- Séquence de questions/réponses

Présentation de l'appel à projets

- Pour soutenir des projets associatifs qui répondent aux orientations nationales et régionales de la politique publique des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes
- Ouvert du 14 janvier au 14 février 2025 minuit
- Pour des projets infra départementaux, départementaux, interdépartementaux ou régionaux

Présentation de l'appel à projets

Grands axes de la stratégie régionale :

- Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes
- L'égalité économique et professionnelle
- La santé des femmes
- La culture de l'égalité dès le plus jeune âge

Présentation de l'appel à projets

- Critères d'instruction :
 - Réponse à un besoin bien identifié
 - Qualité de l'ingénierie de projet et de suivi proposée
 - Méthode d'intervention
 - Partenariats mobilisés
 - Caractère innovant du projet (*apprécié*)
- ➔ Il est possible de solliciter la DRDFE ou le / la DDFE en amont ou après le dépôt.

Présentation de l'appel à projets

- Les structures suivantes ne sont pas éligibles à l'appel à projets :
 - Les collectivités territoriales (dont les CCAS)
 - Les ordres professionnels
 - Les fondations
 - Les établissements publics
 - Les entreprises

Présentation de l'appel à projets

- Ne sont pas éligibles, les projets visant :
 - l'accompagnement à la parentalité
 - l'accompagnement de mineur.es victimes de l'exploitation sexuelle
 - l'accompagnement des enfants co-victimes de violences
 - la formation initiale et continue des agents publics
 - le financement de certains dispositifs comme les Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG), les Téléphones grave danger (TGD), les bracelets anti-rapprochement (BAR), l'hébergement d'urgence des victimes ou des auteurs de violences, les SIAO.

Car ils relèvent d'autres financeurs ou programmes, compte tenu de leurs compétences respectives.

Rappel des exigences administratives

- Veiller à déposer une **demande complète et conforme** sur Démarches simplifiées :
 - **Joindre obligatoirement les pièces demandées :**
 - Budget de l'association
 - Budget du projet
 - Attestation de demande de subvention signée par le ou la responsable
 - Statuts de l'association
 - Comptes annuels approuvés
 - Rapport d'activité approuvé
 - Liste des personnes chargées de l'administration de l'association
 - Relevé d'identité bancaire (RIB)
 - Bilan CERFA (si demande de renouvellement)

Rappel des exigences administratives

- Veiller à déposer une **demande complète et conforme** sur Démarches simplifiées :
 - Les budgets transmis doivent être **équilibrés** : les charges doivent être égales aux produits.
 - La subvention sollicitée auprès de la DRDFE doit apparaître sur la ligne « Etat » en précisant bien « **DRDFE** »
 - L'attestation de demande doit bien **être signée** par le ou la responsable.

Rappel des exigences administratives

En cas de renouvellement de l'action :

- Transmission obligatoire du bilan CERFA : sans bilan, pas de financement.
- Le bilan doit être étayé et précis, dans la limite des rubriques du CERFA.
- Pour les associations liées par des conventions, transmission obligatoire du rapport d'activité ainsi que des comptes annuels N-1.
→ Sans ces documents, le versement du solde (50% de la subvention) ne pourra pas être effectué.

Rappel des exigences administratives

Vie associative :

- Tenue de l'Assemblée générale de préférence au 1^{er} semestre 2025
- Absolument éviter la fin d'année car cela reporte d'autant le paiement du solde

Rappel des exigences administratives

- En cas de changement de :
 - présidence
 - adresse postale
 - RIB
 - SIRET

Merci d'en informer la DRDFE et conjointement le/la DDFE concerné.e dans les meilleurs délais

Rappel des exigences administratives

Modalités de report :

Solliciter la demande de report avant la fin de l'action notifiée sur l'arrêté ou la convention auprès de la Directrice régionale par email en précisant les raisons de ce report, le montant et la date de fin effective de l'action.

Transmettre un courriel à drdfe@occitanie.gouv.fr

En cas de report de l'action, qui doit rester très exceptionnel :

- La subvention octroyée en année N sera diminuée du montant du report.
- Le bilan devra être transmis pour pouvoir renouveler la subvention.

Modalités d'échanges

Merci d'accuser réception des demandes formulées par la DRDFE et d'apporter une réponse dans un délai raisonnable.

Vous pouvez activer les emails dans Démarches simplifiées ou bien consulter régulièrement la messagerie de Démarches simplifiées.

Il est possible de changer l'email qui réceptionne les notifications dans la rubrique « Mon profil ».

Vos interlocutrices, interlocuteurs

Périmètre	Contact	Email
Ariège	Nicole SURRE	nicole.surre@ariefge.gouv.fr
Aude	Benoit SAVOURE	benoit.savoure@aude.gouv.fr
Aveyron	Hélène ANCESSI	helene.anceffi@aveyron.gouv.fr
Gard	Sandrine BONNAMICH	sandrine.bonnamich@gard.gouv.fr
Gers	Nicole PASCOLINI	nicole.pascolini@gers.gouv.fr
Hérault	Laura SAMZUN	laura.samzun@herault.gouv.fr
Haute-Garonne	Emilie PROVENSAL	emilie.provensal@occitanie.gouv.fr

Vos interlocutrices, interlocuteurs

Périmètre	Contact	Email
Lozère	Charlotte SIMON	charlotte.simon@lozere.gouv.fr
Tarn	Ursula PASSOS DE PAULA	ursula.passos-de-paula@tarn.gouv.fr
Tarn-et-Garonne	X	ddetspp@tarn-et-garonne.gouv.fr
Lot	X	ddetspp46@lot.gouv.fr
Régional	Nicole ESCASSUT	nicole.escassut@occitanie.gouv.fr
Régional	Fanny MOURATILLE	fanny.mouratille@occitanie.gouv.fr
Régional	Sandrine MARTINEZ	sandrine.martinez@occitanie.gouv.fr
Régional	X	drdfe@occitanie.gouv.fr

Questions / réponses

*Les questions spécifiques, propres à une situation particulière rencontrée par une association sont à poser par courriel :
drdfe@occitanie.gouv.fr*

**Merci beaucoup pour votre
implication en faveur de l'égalité
des femmes et des hommes en
Occitanie !**